



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1997/1
2 mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et de
la protection des minorités
Quarante-neuvième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-neuvième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, du 4 au 29 août 1997. La première séance aura lieu le lundi 4 août 1997, à 10 h 30.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire*, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

* Basé sur le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Sous-Commission qui figure dans le rapport de la Sous-Commission, sur sa quarante-huitième session (E/CN.4/1997/2 - E/CN.4/Sub.2/1996/41, par. 386 à 390.

Groupes de travail intersessions et de présession

3. Conformément aux décisions prises antérieurement à ce sujet, la quarante-neuvième session de la Sous-Commission sera précédée par les réunions des quatre groupes de travail suivants :

a) Le Groupe de travail des communications, créé en vertu du paragraphe 1 de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant les deux semaines précédant l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Sous-Commission du 21 juillet au 1er août 1997;

b) Le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, créé en vertu de la décision 16 (LVI) du Conseil économique et social, en date du 17 mai 1974. Conformément aux arrangements approuvés par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1993/27 du 5 mars 1993, ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant huit jours ouvrables avant la quarante-neuvième session de la Sous-Commission, du 2 au 11 juin 1997;

c) Le Groupe de travail sur les populations autochtones, créé en vertu de la résolution 1982/34 du Conseil économique et social, en date du 7 mai 1982. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant une semaine avant l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Sous-Commission, du 28 juillet au 1er août 1997.

d) Le Groupe de travail sur les minorités, créé en vertu de la résolution 1995/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1995. Ce groupe de travail, composé de cinq membres de la Sous-Commission, se réunira pendant cinq jours ouvrables, du 26 au 30 mai 1997.

Groupes de travail de session

4. Depuis sa trente-quatrième session en 1981, la Sous-Commission crée un groupe de travail de session pour l'aider dans son examen annuel des faits nouveaux concernant la question des droits de l'homme dans le cas des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement. A sa quarante-sixième session en 1994, la Sous-Commission a établi un groupe de travail de session sur l'administration de la justice et la question de l'indemnisation à la place d'un groupe de travail de session sur la détention.

5. La Sous-Commission jugera peut-être utile de créer à nouveau un tel groupe de travail à sa quarante-neuvième session.

6. Les annotations aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront publiées dans un additif au présent document.

Ordre du jour provisoire

1. Organisation des travaux :
 - a) Election du bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Méthodes de travail de la Sous-Commission.
2. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation, ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants : rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme
3. Examen global de sujets précis relatifs à l'élimination de la discrimination raciale :
 - a) Situation des travailleurs migrants et des membres de leur famille;
 - b) Xénophobie.
4. La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels :
 - a) L'ordre économique international et la promotion des droits de l'homme;
 - b) La réalisation du droit au développement;
 - c) La question des sociétés transnationales.
5. La réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes :
 - a) Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants;
 - b) Le rôle des femmes dans le développement et leur participation égale à ce processus.
6. Formes contemporaines d'esclavage
7. Droits de l'homme des peuples autochtones
8. Protection des minorités
9. L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus :
 - a) Question des droits de l'homme et des états d'exception;

- b) Application des normes internationales relatives aux droits de l'homme des mineurs détenus.
10. Liberté de circulation :
- a) Déplacements de populations;
 - b) Le droit de quitter un pays et de demander l'asile et le droit de retour.
11. Examen des faits nouveaux intervenus dans des domaines dont la Sous-Commission s'est déjà occupée ou pourrait s'occuper :
- a) Examen des faits nouveaux en rapport avec des recommandations formulées dans des études antérieures :
 - i) Promotion, protection et rétablissement des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international;
 - ii) Elimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction;
 - iii) Action visant à encourager l'acceptation universelle des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Examen de questions qui n'ont pas fait l'objet d'études mais que la Sous-Commission avait décidé d'examiner :
 - i) Terrorisme et droits de l'homme;
 - ii) La paix et la sécurité internationales, condition essentielle de la jouissance des droits de l'homme, par-dessus tout du droit à la vie;
 - c) Autres faits nouveaux.
12. Communications concernant les droits de l'homme : rapport du Groupe de travail créé en application de la résolution 2 (XXIV) de la Sous-Commission, conformément à la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social
13. Questions finales :
- a) Examen des travaux futurs de la Sous-Commission et du projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Sous-Commission;
 - b) Adoption du rapport sur la quarante-neuvième session.
